

La ligne générale

Bulletin d'information du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Rimouski

Mars 2022

La liberté universitaire selon le rapport Cloutier: un droit à reconnaître, protéger, promouvoir dans une perspective de responsabilité partagée

Jean-Yves Desgagnés, 2^e vice-président aux affaires universitaires

Le 14 décembre 2021, après plusieurs mois de consultation, la [Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire](#), présidée par Alexandre Cloutier, vice-recteur aux partenariats, aux affaires internationales et autochtones de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), rendait public [son rapport](#) contenant cinq recommandations et cinq avis pour reconnaître, protéger et promouvoir la liberté universitaire.

Plutôt bien accueilli, le rapport recommande notamment l'adoption d'une loi énonçant la mission de l'université ainsi que les conditions de son accomplissement; une obligation pour chaque établissement de se doter d'une politique sur la liberté universitaire distincte de toute autre politique de l'établissement, et des mécanismes permettant à chaque établissement et à la ministre de l'Enseignement supérieur de faire annuellement un état de situation.

Dans une perspective de responsabilité partagée, le rapport Cloutier est d'avis, d'un point de vue pédagogique, que les salles de cours ne peuvent pas être considérées comme des « espaces sécuritaires » (*safe*

spaces), que les [traumavertissements](#)^[1] relèvent des choix pédagogiques des membres du corps professoral; de prévenir et sanctionner, le cas échéant, la cyberintimidation envers des membres de la communauté universitaire; et que les établissements universitaires

prennent fait et cause pour la ou le membre de leur communauté directement concerné par des procédures judiciaires en raison de l'exercice de cette liberté.

Dès le dépôt du rapport, Danielle McCann, la ministre de l'Enseignement supérieur, a reconnu que la « liberté académique est une condition primordiale et essentielle à la santé de notre milieu universitaire »; qu'elle accueillait avec « beaucoup d'intérêt les recommandations de la Commission », et qu'elle allait « rapidement rendre publiques les intentions » de son gouvernement à cet effet.★

plutôt bien accueilli, le rapport recommande notamment l'adoption d'une loi énonçant la mission de l'université ainsi que les conditions de son accomplissement; une obligation pour chaque établissement de se doter d'une politique sur la liberté universitaire distincte de toute autre politique de l'établissement, et des mécanismes permettant à chaque établissement et à la ministre de l'Enseignement supérieur de faire annuellement un état de situation.

Le rapport recommande notamment l'adoption d'une loi énonçant la mission de l'université ainsi que les conditions de son accomplissement; une obligation pour chaque établissement de se doter d'une politique sur la liberté universitaire distincte de toute autre politique de l'établissement, et des mécanismes permettant à chaque établissement et à la ministre de l'Enseignement supérieur de faire annuellement un état de situation.

^[1] Avertissements faits avant de présenter certains contenus potentiellement traumatisants

La liberté universitaire à l'UQAR: un enjeu réel nécessitant des actions pour mieux la protéger

Jean-Yves Desgagnés, 2e vice-président aux affaires universitaires

L'automne dernier, vous avez été plusieurs à participer à l'activité dialogique organisée par le Comité des affaires universitaires sur l'enjeu de la liberté universitaire. Celle-ci a débuté par [une communication de notre collègue, Jean Bernatchez, professeur à l'Unité départementale des sciences de l'éducation au campus de Lévis](#) qui a été très appréciée de toutes et tous. Lors de cette communication, le professeur Bernatchez nous a dressé un état des lieux du phénomène de liberté académique abordé sous quatre dimensions : historique (dans le temps), juridique (selon les normes), politique (selon les enjeux) et institutionnelle (dans le temps, selon les normes et selon les enjeux, à l'UQAR).

Puis, l'atelier s'est poursuivi par des discussions en sous-groupe autour des trois thèmes suivants : la décolonisation des savoirs, les droits et devoirs des professeur.e.s et étudiant.e.s et celui de l'approche programme et les ordres professionnels. Lors de ces discussions, certains collègues ont signifié avoir déjà vécu une ou plusieurs expériences de censure ou d'autocensure dans le cadre de leur enseignement, notamment dû au contenu de la bibliographie ou encore aux termes employés en classe. D'autres ont partagé avoir peur de voir leur carrière détruite ce qui est nommé comme étant des « dictateurices de ce qui peut être dit ou non » ou des « tenant.e.s de la rectitude politique ». Certain.e.s participant.e.s ont soulevé que, dans leurs disciplines d'enseignement, il est difficile d'arriver à bien transmettre le contenu des cours avec qualité sans avoir recours à certains mots qui font actuellement polémiques. D'autres ont constaté qu'il y avait beaucoup de violence verbale et d'intimidation au sein d'espaces où l'on doit débattre des idées (ex : assemblées générales, lors de

processus consultations, etc.).

Enfin, à la lumière des échanges précédents, nous avons discuté de la nécessité d'apporter ou non des changements à notre contrat de travail afin de protéger et renforcer la liberté universitaire à l'UQAR. Lors de cet échange, le principal enjeu mentionné a été

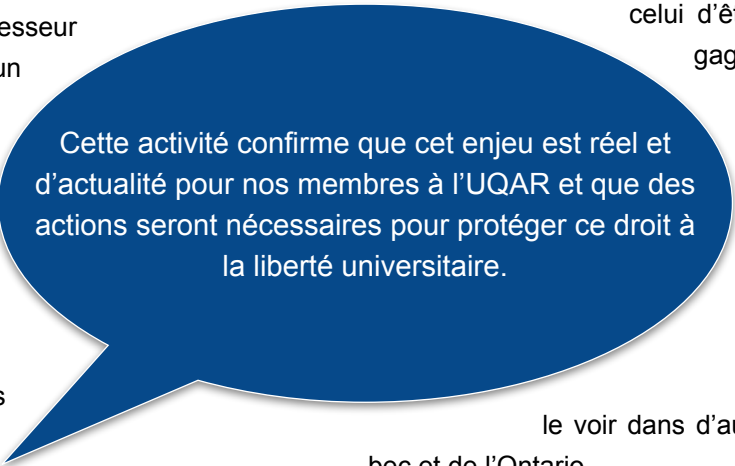
celui d'être rassuré quant à l'engagement de l'UQAR à sou-

tenir et se ranger du côté des professeur.e.s victimes de la culture du bannissement, de poursuites bâillonnées ou de débordements à l'extérieur des murs de l'institution, tel que l'on a pu

le voir dans d'autres universités du Québec et de l'Ontario.

Quelle sera la suite de cette activité ?

Dès le départ, cette activité se voulait pour le Comité des affaires universitaires comme étant un moment de dialogue pour faire le point sur l'enjeu de la liberté universitaire au sein de notre institution. Cette activité confirme que cet enjeu est réel et d'actualité pour nos membres à l'UQAR et que des actions seront nécessaires pour protéger ce droit à la liberté universitaire. À la suite du dépôt du rapport Cloutier, votre comité des affaires universitaires s'est donné comme mandat d'analyser celles-ci, d'identifier des pistes visant à bonifier notre convention collective et faire suivre celles-ci au comité exécutif du SPPUQAR afin qu'elles soient considérées lors de l'élaboration de notre cahier de revendications.★



Cette activité confirme que cet enjeu est réel et d'actualité pour nos membres à l'UQAR et que des actions seront nécessaires pour protéger ce droit à la liberté universitaire.

Des négos qui s’amorcent dans un contexte favorable: des salaires qui méritent d’être bonifiés!

Thomas Rajotte, 1er vice-président aux affaires universitaire en collaboration avec les membres de l’exécutif

Le 19 janvier dernier, un comité de négociation a été formé lors de l’assemblée générale du Syndicat des professeurs et professeures de l’UQAR (SPPUQAR). Le comité exécutif du SPPUQAR est d’avis que les négociations s’amorcent dans un contexte budgétaire favorable. Cela se traduit notamment par l’enveloppe budgétaire des universités établie par le ministère de l’Enseignement supérieur, qui pour l’année 2021-2022, a été fixée à 3,43 milliards de dollars (MES, 2020). Il s’agit d’une somme historique : jamais un gouvernement n’avait autant investi dans le financement des institutions universitaires.

À la suite des consultations menées cet automne par les délégués syndicaux de chacun de vos départements, un certain nombre d’enjeux ont été identifiés en vue du renouvellement de notre convention collective. Parmi les enjeux qu’il est possible d’insérer dans la convention, notons les volontés : (1) de faciliter l’insertion professionnelle des nouveaux professeurs et professeures, (2) de consolider les acquis des dernières années et (3) de soutenir les membres du corps professoral dans leurs activités de recherche. En plus de ces enjeux, nous aurons également à négocier nos conditions salariales.

Sur cet enjeu en particulier, nous relevons d’importantes disparités entre les salaires octroyés aux professeurs et professeures issus des différentes institutions universitaires québécoises. S’il est reconnu que le salaire offert aux chercheurs et chercheuses varie d’une institution à l’autre, nous pensons qu’il est justifié de se comparer l’UQAR aux universités ayant une taille similaire et un emplacement géographique semblable par rapport aux grandes villes du Québec.

Ainsi, à notre avis, au regard de son campus de Rimouski, l’UQAR peut aisément se comparer à la situation de l’UQAC. De plus, en considérant la position géographique du campus de Lévis, il est pertinent de faire des liens avec les échelles salariales de l’Université Laval. Par rapport à ces deux universités québécoises, en lien avec les échelles salariales de 2020 mises en lumière dans le tableau ci-dessous, le manque à gagner pour les membres de notre corps professoral se situerait entre 2 000\$ et 6 000\$ selon le niveau d’expérience de la ressource professorale.

Tableau comparatif du salaire brut des professeurs et professeures de l’UQAR, de l’UQAC, de l’UQAT et de l’Université Laval selon l’évolution de leur carrière au printemps 2020			
Années d’expérience reconnues	Salaire à l’UQAR (au 1 ^{er} avril 2020)	Salaire à l’UQAC (au 1 ^{er} juin 2020)	Salaire à l’ULaval (au 1 ^{er} juin 2020)
10 ans (catégorie 2)	86 404\$	89 451\$ (- 3 047\$)	88 883\$ (-2 479\$)
20 ans (catégorie 3)	111 816\$	115 760\$ (- 3 944\$)	114 133\$ (- 2 317\$)
30 ans (catégorie 4)	140 568\$	145 522\$ (-4 954\$)	146 845\$ (- 6 277\$)

Quels sont les enjeux des négociations à venir ?

Quelles que soient nos valeurs ou notre allégeance politique, au regard du montant investi dans les institutions supérieures, le gouvernement actuel offre une opportunité aux universités québécoises de réaliser leurs ambitions et de rémunérer leur personnel à la hauteur de leur niveau de compétence et de leur qualification. Rappelons ici que la majorité des professeurs et des professeures de l'UQAR est titulaire d'un diplôme de doctorat et que les membres du corps professoral ont développé une expertise unique qui les caractérise.

À ce sujet, le professeur Martin Maltais, un spécialiste du financement et de la gouvernance en éducation, mentionne qu'entre les années 2020-2021 et 2021-2022, le budget de fonctionnement de l'UQAR a été bonifié de 7%. De plus, sur la période s'étalant de 2017-2018 à 2021-2022 (4 ans), la subvention de fonctionnement de l'institution a été haussée de 28% (Maltais, 2021).

Nous débutons donc notre processus de négociation dans un contexte favorable à l'amélioration du bien-être individuel et familial des membres du corps professoral de l'UQAR. Au cours des prochains mois, votre comité de négociations finalisera l'élaboration de notre cahier de revendications et nous comptons, dans le cadre de celui-ci, proposer des demandes pour assurer que les professeurs et les professeures soient reconnus et rémunérés à leur juste valeur. Et rappelons-nous, il n'y a aucune honte à demander ce que l'on mérite de recevoir! ★

Références :

Maltais, M. (8 octobre 2021). Regard actuel sur le financement des universités au Québec [Communication orale]. Conférence virtuelle dispensée dans le cadre des activités du Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur l'enseignement supérieur. <https://www.youtube.com/watch?v=7CMmbWBoTFk>

Ministère de l'Enseignement supérieur (2020). Règles budgétaires et calcul de fonctionnement aux universités du Québec : Année universitaire 2021-2022. Gouvernement du Québec, Québec

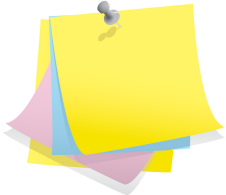
Comité exécutif 2022-2023 du SPPUQAR Des postes sont à combler

Trois postes au comité exécutif du SPPUQAR seront à combler pour l'année 2022-2023. **Nous vous invitons à nous contacter à l'adresse courriel du sppuqar (sppuqar@uqar.ca) pour nous faire part de votre intérêt à poser votre candidature à l'un de ces postes.** ★

20 avril 2022 Notre prochaine assemblée générale

Une assemblée générale statuaire aura lieu le 20 avril prochain. La convocation vous sera acheminée sous peu. ★

Commission des études de l'UQAR



Un appel de mise en candidature a été lancé le 21 mars dernier afin de pourvoir un poste à la Commission des études de l'UQAR : poste pour représenter les professeurs et les professeures. Nous vous invitons à poser votre candidature pour représenter vos collègues à cette instance de l'UQAR. ★